

MCCS INFOS DU 19/05/2016

TEST DE PILOTAGE UFOLEP

Le **TEST DE PILOTAGE** est attribué à tous les pilotes qui fréquentent l'Ecole de conduite, sauf s'ils sont déjà titulaires du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste).

Pour obtenir ce Test, le pilote doit acquérir un certain nombre de connaissances théoriques et pratiques de base qui sont mentionnées dans le « livret de formation » qui lui a été remis. Le test de pilotage n'est pas un examen ponctuel, mais un contrôle continu à l'initiative des animateurs responsables de cette formation. Son délai d'attribution dépend donc de la fréquentation des séances et des aptitudes du pilote. Il permet de renforcer la sécurité des activités pendant le déroulement des séances.

Le test de pilotage ouvre de nouvelles perspectives au pilote :

**Possibilité de prolonger la séance en roulant aussi à l'occasion des séquences complémentaires l'après-midi.*

** possibilité de participer aux épreuves du « critérium MCCS ».*

FORMATION DE L'ENCADREMENT DE L'ECOLE DE CONDUITE

L'organisation des séances est placée sous la responsabilité des animateurs qui ont suivi une formation et obtenu leur diplôme délivré par l'UFOLEP (Cahier des charges des Ecoles de conduite).

L'augmentation du nombre de participants, la diversité des groupes de niveaux différents, appellent donc un renforcement constant de l'équipe d'animation. Dans cette perspective l'UFOLEP de Savoie a été sollicitée pour organiser prochainement un stage national de formation en Savoie, afin de répondre aux besoins de notre Ecole de conduite, tout en limitant des déplacements importants aux candidats.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT

Le développement des activités de l'Ecole de conduite, le souhait d'apporter plus de diversité ont été à l'origine de l'extension du site qui atteint maintenant près de trois hectares.

La poursuite des travaux d'aménagement de la « piste 4 », l'entretien du plateau éducatif et des pistes nécessitent une mobilisation importante des adhérents qui, par ailleurs, se sont engagés à prendre part aux travaux, lors de la signature de leur bulletin d'adhésion. Une pénalité est prévue en cas d'absence de participation (actuellement un supplément de 50€ lors du renouvellement de l'adhésion en septembre).

Vous avez reçu une info pour annoncer les prochains travaux qui auront lieu les **28 et 29 mai**. Il est important que nous soyons informés de votre participation.

Dans la mesure du possible, chaque participant est invité à se munir du matériel dont il dispose, essentiellement débroussailleuse et tronçonneuse, sans négliger les accessoires de sécurité. Comme pour les séances d'Ecole de conduite, chacun pensera à son repas...

CRITERIUM ECOLE DE CONDUITE MCCS

Pour compenser l'absence de courses UFOLEP en Région Rhône-Alpes, le Conseil d'Administration a décidé d'organiser un critérium ouvert à tous les pilotes du club pendant la période juillet / octobre 2016.

A titre expérimental, à défaut de ne pouvoir se dérouler le dimanche, les épreuves auront lieu le samedi, selon le règlement et le calendrier déjà communiqué et publié sur le site (ECOLE DE CONDUITE /CRITERIUM).

Il nous faut donc impérativement terminer l'aménagement de la piste 4 avant les épreuves qui débiteront le samedi 2 juillet.

Jean-Claude BODEVIN, Président du MCCS

MCCS 638 Route des Ayes -73460 VERRENS-ARVEY

Toutes les infos sur mccs.fr